



L'ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Position de l'ADC sur le blanchiment des dents

Préambule

La popularité des agents de blanchiment des dents s'est accrue à un rythme sans précédent au cours des dernières années. Pour répondre à cet engouement du public, les fabricants ont introduit une grande variété de produits et de techniques pour blanchir les dents, lesquels sont offerts en vente libre et en cabinet notamment sous forme de gels, pâtes, bandes, gommages et rince-bouche.

Des allégations de pouvoir de blanchiment peuvent être faites à l'égard de tout produit qui élimine les débris ou les taches sur les dents par un processus mécanique. Les effets de ces produits (pour la plupart des dentifrices ou des gommages) sont toutefois relativement mineurs, et le présent énoncé de position vise plutôt les produits dont le but premier est de blanchir les dents en produisant un effet chimique plus marqué, qui n'est pas immédiatement réversible.

Position

Les recherches actuelles indiquent que le blanchiment des dents est une méthode généralement sûre et efficace pour améliorer l'esthétique des dents, à la condition qu'il soit fait sous la supervision d'un dentiste et conformément aux directives du fabricant. Lors de la première consultation, le dentiste doit déterminer la cause de l'altération de la couleur des dents, puis évaluer la probabilité que le blanchiment produise l'effet escompté et le risque d'effets négatifs. L'altération de la couleur des dents peut entre autres être due à la carie dentaire, au vieillissement, à la consommation de certains aliments et boissons, au tabagisme et à la prise de médicaments. Contrairement à l'émail naturel, les couronnes, obturations et autres matériaux dentaires ne sont pas sensibles à l'action des agents de blanchiment et peuvent apparaître plus foncés que les dents qui ont été blanchies. De plus, chez les patients dont l'altération de la couleur des dents est irrégulière (à cause de médicaments, du vieillissement ou de la fluorose), le blanchiment peut donner des résultats irréguliers et insatisfaisants, et des traitements supplémentaires ou différents peuvent s'avérer nécessaires.

L'effet du blanchiment peut durer jusqu'à deux ans, selon les choix que le patient fera quant à son mode de vie (p. ex. concernant le tabagisme et la consommation d'aliments et de boissons qui tachent). Le degré de blanchiment des dents, l'homogénéité de la teinte et la rapidité avec laquelle le changement se produit dépendent en grande partie de la concentration des agents chimiques de blanchiment et du mécanisme d'application (gouttière, bandes ou application au pinceau). Il convient de noter que la littérature actuelle ne démontre pas que les processus de blanchiment activés par la lumière (laser) produisent des dents plus blanches, bien que le blanchiment soit alors plus rapide.

Le blanchiment peut également avoir des effets indésirables. Lorsque les produits sont utilisés conformément au mode d'emploi, la sensibilité des dents et l'irritation des tissus mous sont les effets négatifs les plus courants, et ils se résolvent habituellement d'eux-mêmes. Si ces effets ou d'autres effets se manifestent, l'usage du produit devrait être cessé et le patient devrait consulter son dentiste. Les effets à long terme d'un blanchiment à répétition, en particulier s'il y a usage inadéquat ou excessif de ces produits, n'ont pas été parfaitement établis, mais pourraient inclure la formation de puits à la surface des dents et des atteintes pulpaire (« nerveuses »).

Enfin, comme toute autre procédure élective, le blanchiment des dents devrait être reporté après la grossesse, car les produits de blanchiment n'ont pas été testés sur les femmes enceintes. Ces produits ne sont pas indiqués non plus chez les enfants de moins de 12 ans.

Conseil d'administration de l'ADC
Ratification de la version anglaise : Novembre 2007
Reconduction : Juin 2013